

Paideia 4D+ / Session de formation professionnelle

Prendre en compte les droits culturels dans sa pratique professionnelle

Lundi 6 et mardi 7 octobre, Espace des Acacias, Place Joseph Hentgès, 59260 Helemmes

Votre avis

Réponses reçues : 50

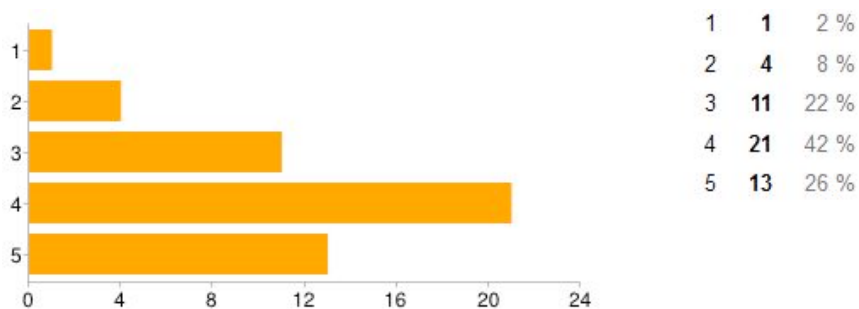
A. Quel est votre niveau de satisfaction général par rapport à cette formation ?



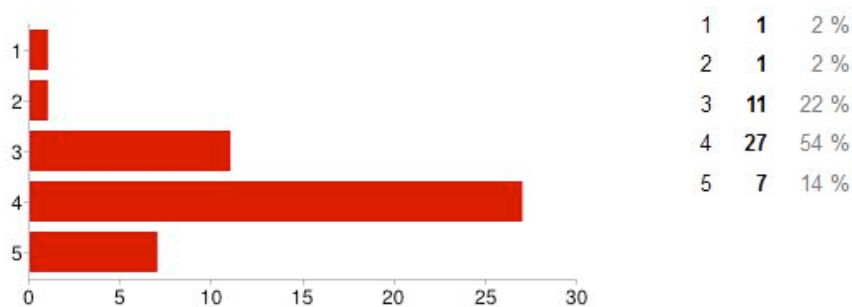
B. Quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux différentes parties de la formation ?

(1 : faible – 5 : élevé)

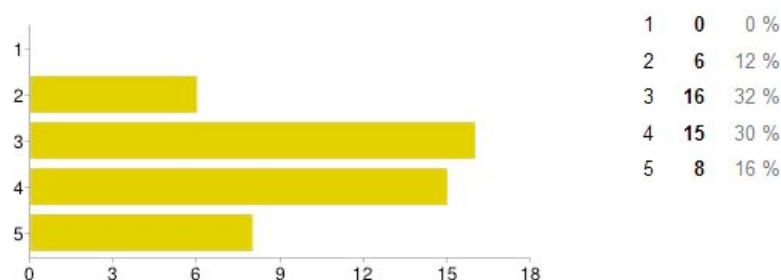
Jour 1 / Introduction à la Déclaration de Fribourg



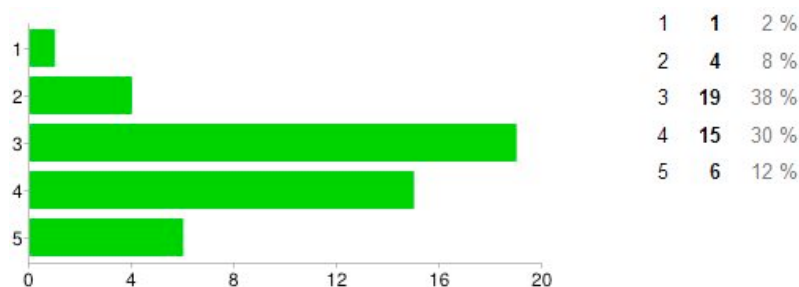
Jour 1 / Ateliers sur les droits culturels



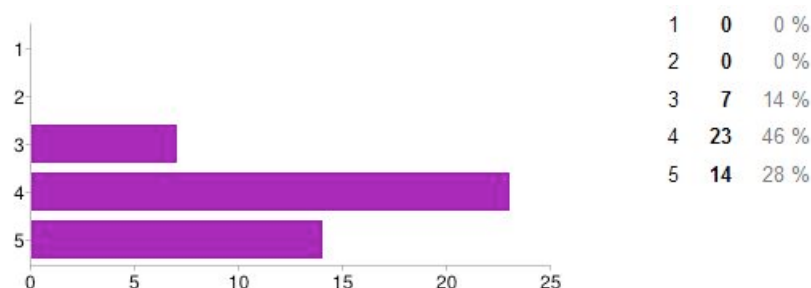
Jour 2 / La dimension culturelle des autres droits de l'homme



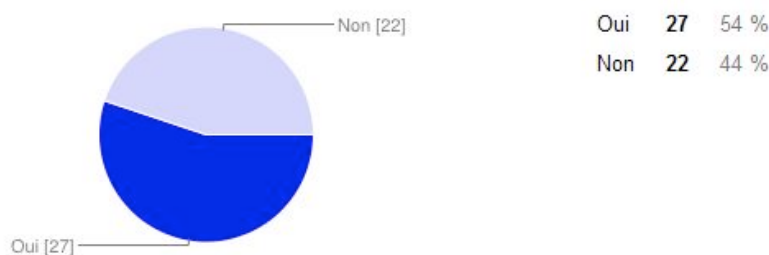
Jour 2 / Présentation de la méthode d'observation



Jour 2 / Travail en groupes sur les cas d'école



C. Aviez-vous précédemment entendu parler des droits culturels ?

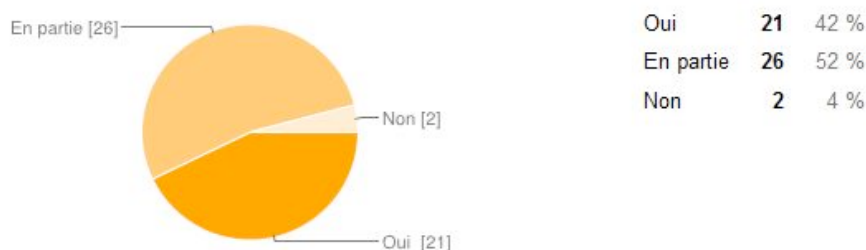


Si oui, dans quel contexte ?

Par la direction territoriale / DSL / Forums ouverts / Réunion d'info, projet roubaisien / Dernière réunion Condition publique / Contexte professionnel et dans le cadre de ces formations / Condition publique / En 2014, forum ouvert à la CP de Roubaix / Médiatrice culturelle, journée d'introduction aux droits culturels /

Je suis en formation d'assistant de service social à l'IRTS. Nous en parlons souvent / A la Condition publique de Roubaix / Dans l'UTPAS auprès de collègues / Au sein de la Direction de la culture / Participation aux journées Territoire de Belfort / Formation "Culture et insertion" par le CG / Personnel / Contexte professionnel / Forum des droits culturels et sociaux en juin 2013 à la Condition Publique / Au cours d'une formation précédente "La culture au service du social" que j'ai mis en lien ensuite dans une autre formation sur "Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs" / ATD Quart monde / En sociologie / Dans ma profession d'assistante sociale, essentiellement au niveau de l'insertion des personnes, expérience de travail collectif avec la médiatrice culturelle du CG59. / Juin 2013, Condition publique / dans le cadre d'une formation, de collègues.

D. Ces journées de travail vous ont-elles permis une appropriation satisfaisante du référentiel des droits culturels ?



Si non ou en partie, précisez de quoi vous auriez besoin pour aller plus loin :

Mise en pratique : Faire davantage d'ateliers qui serviraient de fil conducteur dans ma pratique / Il faudrait davantage de rapport avec la réalité de terrain / La pratique ? / Besoin de poursuivre personnellement et de mise en pratique pour s'approprier davantage le référentiel / Un travail plus approfondi sur la méthode d'observation / J'ai besoin d'un peu plus d'exercice ! / M'aider et adapter la méthode aux différentes problématiques de vécus professionnels / La démarche doit être appliquée pour réellement se l'approprier.

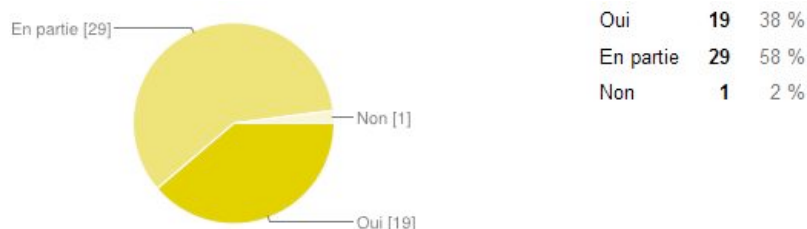
Temps d'appropriation et d'approfondissement des enjeux et de la méthode : Plus de temps / Besoin d'une assimilation de certaines notions / De revenir sur les document proposés pour intégrer ces nouvelles données / S'approprier l'outil et prendre le temps de le faire / Besoin de digérer et de mieux appréhender / Revenir sur les droits fondamentaux, revenir sur la méthode / Temps plus long sur le retour de cas pratiques / Nécessité de s'approprier la méthode à travers plus de cas pratiques / Approfondir la dimension culturelles des autres droits de l'homme / Relire les textes et le livre de Patrice Meyer-Bisch, en discuter avec des collègues de travail et mettre en œuvre.

Autres : Ça n'est que le début, difficulté avec les transmissions de type "conférence" / Les schémas, comment les remplir ?

E. Ce module vous a-t-il permis de clarifier les bénéfices de l'analyse de cas d'école ?



F. Les Droits culturels vous apparaissent-ils plus opérationnels à mettre en œuvre dans vos pratiques ?



Si non, pourquoi ?

Quelle implication dans ce mouvement de la part de nos hiérarchies (impulsion) ? / On se heurte tout de même à quelques limites (nécessaire cohérence des projets avec les domaines d'intervention et « lignes artistiques » des partenaires culturels) / Trop d'urgences / Ça reste fort abstrait pour moi / Moyens / priorités / Il faut l'ancrer dans les pratiques professionnelles / Besoin de formation / Pour les actions collectives, besoin de temps.

G. Avez-vous des études de cas à proposer pour une analyse de vos pratiques au regard des droits culturels ?

1. Potages et papotages
2. Réunions d'informations et groupes de parole pour les nouveaux bénéficiaires du RSA.
3. Diagnostic RSA (accompagnement individuel)
4. Le CER (Contrat engagement réciproque) pour les bénéficiaires RSA
5. A voir, cela suppose de demander l'autorisation à l'ensemble des acteurs du projet (partenaires sociaux et culturel et des participants).
6. Action collective « Bouges bouges c'est la santé »
7. De bien mettre en place les différents droits culturels dans toutes démarches et prises en charge.
8. Intervenir auprès d'une population en situation de « non demande ». Faire émerger une conscientisation des difficultés.
9. Boost Hérin et CLENORD (UTPAS Anzin)
10. La place du développement culturel.
11. Projet de mise en place d'une bibliothèque de rue au sein de petits collectifs sur Halluin.
12. Une rencontre parents-enfants en UTPAS et en LRPE.
13. Non, je me sens un peu trop en décalage.
14. Accompagnement (formation?) des animateurs d'expo par des travailleurs sociaux pour la mise en place d'animations.
15. Besoin de transversalité entre les directions au sein du CG59 .
16. Pas d'idée spontanée, les prochains objectifs tiendront compte des droits culturels.
17. Accueil des personnes handicapées.
18. Création d'outils pour les bibliothèques dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.
19. L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

H. Le principal enseignement que vous retenez de cette formation pour l'évolution de votre pratique professionnelle ?

Ce que ça permet :

... la légitimation de ce qu'on fait :

Légitimer des actions déjà existantes et approfondir en équipe ces questions de droits culturels. L'importance de prendre en compte les droits culturels pour légitimer mon intervention / Référentiel des droits fondamentaux sur lequel m'appuyer pour valoriser le travail de l'équipe et les familles / A permis de se poser et de réfléchir à ce qu'on peut mettre en place dans les pratiques dans le respect de droits culturels des familles rencontrées / L'ouverture au sens large du terme « culture » et inscription dans une légitimité d'action dans le travail social.

... un autre regard sur sa pratique professionnelle :

Prise de conscience des enjeux. Avoir une grille de lecture d'une pratique professionnelle / Sans prétention aucune, je pense appliquer « inconsciemment » certains concepts. Je vais peut-être le faire plus consciemment et plus en profondeur / Permet une analyse plus large / Penser autrement l'action, changer d'entrée pour ouvrir à la diversité / Retour sur les fondamentaux / recul sur notre travail / Nouvel éclairage. Mouvement impulsé au sein du Conseil général qui rompt mon isolement dans la croyance/respect de l'identité culturelle de la personne / Les droits culturels permettent de donner du sens dans tous les domaines : individuel, professionnel, sociétal....

Prises de conscience :

Parler des droits culturels c'est aller au plus profond de l'identité des individus. Les reconnaître permet de travailler dans le respect des personnes. Ils guident le sens de la pratique et la reconnaissance des besoins. Ils permettent de faire émerger les richesses des personnes et guident le sens de la pratique et la reconnaissance des besoins. Ils permettent de faire émerger des richesses des personnes et ouvrent leur valorisation et ainsi facilitent une reprise de confiance en eux / Tout le monde et tout est culture. Méthodologie pour interpellier sur un sujet précis / Il y a des droits culturels partout. Échanges / Le droit à la culture est un droit à part entière qui ne vient pas après les autres droits ; les travailleurs sociaux ont toute leur place pour leur mise en œuvre / Faute de temps, oubliés les droits qu'ont les usagers / Renforcement de l'idée de l'importance de la prise en compte de ces droits / L'importance de travailler en coopération entre droits culturels et action sociale / « Notre culture c'est notre surface de communication », « transcrire mes connaissances vers un engagement citoyens ».

Dans les façons de faire :

Élargir le champ partenarial autour du projet, impliquer le plus possible de personnes à toutes les étapes, de la conception du projet jusqu'à l'après / Partir des automatismes professionnels pour repenser les pratiques / Grande vigilance dans l'analyse des situations : prendre en compte un maximum d'éléments. Respect critique / Rechercher la collaboration avec les habitants et le monde de la culture pour la mise en place du DSL / Échange nécessaire entre les différents acteurs sur les territoires / Se poser la question de la démarche des droits culturels avant d'agir / Plus de terrain et de concertation avec le public et les partenaires (accueil des loisirs, RAM, LALP,...) / Transparence pour l'habitant / les travailleurs sociaux au regard des droits culturels / Partir de l'individuel : intégrer la pratique dans son propre quotidien, autour de soi, à une petite échelle pour essayer et développer la fiche questionnaire sur les cas d'école est un très bon outil.

Remarques générales :

La légitimité des droits culturels / Tenir compte des droits culturels de chacun, les choisir en tête / Que tout est possible / Respect de l'individu, le respect des différences / Études de cas / Le respect, l'échange et le partage / Que c'est une question qui intéresse un certain nombre de professionnels, que c'est un axe de travail légitime et possible de développer au CG59 / La mise en place dans notre quotidien, par conséquent plus de cas pratiques.

I. Quel est le principal questionnement que vous souhaiteriez approfondir lors des rencontres futures de la démarche ?

Se plonger dans la pratique et les études de cas : Poser des options sur la mise en œuvre, concrète / Plus d'ateliers pratiques qui permettent d'être dans le concret / Comment appliquer les apports théoriques à nos conditions de travail / Méthodologie / La faisabilité ponctuelle et/ou quotidienne / Le droit culturel concrètement dans le développement de projets culturels / Des paroles, des témoignages à la manière de Nathalie Vienne. Comment les droits culturels peuvent devenir un nouvel outil d'évaluation des politiques publiques ? / La déclinaison des passerelles à mettre en œuvre aux sein de différentes directions du CG / Quel budget pour l'ouverture des droits à la culture ?

Approfondir sa propre pratique professionnelle au regard des droits culturels : Accompagnement éducatif des enfants précoces en difficulté dans le cadre d'un placement judiciaire / Droits culturels dans les rencontres parents-enfants confiés à l'ASE = notion de patrimoine familial (en dehors des contingences ethniques) de transmission familiale parce que son enfant ne vis pas avec soi / Le processus : le détailler, le mettre en lien avec le code de déontologie / Comment inscrire cette pratique de manière systématique au niveau d'un service, d'une structure ? / Mettre en avant plus de professions ludothécaire, EJE... / La mise en relation droits culturels et la mission SSD parentalité et protection de l'enfance / J'aimerais entendre davantage le point de vue des structures culturelles, plus particulièrement des personnes en contact direct avec le public.

La transmission : Comment transmettre simplement mais efficacement une analyse droits culturels, à des personnes qui n'en ont jamais entendu parler ?

Interrogations sur les enjeux : La prise en compte des droits culturels peut-elle parfois être un frein à l'intégration ? / Liens entre DSL et DC / Comment éveiller la personne pour mettre en avant ses capacités pour devenir acteur ?

Autres : Cette formation donne de l'énergie pour travailler autrement / J'ai été déçue par cette formation qui ne correspond pas à mes attentes. Très intéressées par l'atelier partage de cas d'école cet après-midi.

J. Pensez-vous participez aux prochains rendez-vous de la démarche ?

Séminaire éducation et jeunesse / 19-21 novembre, Le Teil, Ardèche : souhaitent participer : 0

Forum ouvert 26 et 27 novembre 2014, La Condition publique, Roubaix : souhaitent participer : 32

K. Avez-vous une autre suggestion ou un commentaire dont vous souhaitez nous faire part ?

Mettre plus de concret, d'exemples dans les apports théoriques / Travaillant en pré-natalité, le droit culturel est le plus possible pris en compte mais...les personnes n'osent pas toujours saisir cette possibilité. On parle maintenant d'empowering pendant la grossesse et je trouve que les deux notions se rapprochent / L'exemple de l'analyse de cas par petits groupes (avec plusieurs exemples). Intégrer davantage d'acteurs / actrices culturel(le)s à construire ensemble des actions. Inclure le féminin dans notre discours : « bonjour à toutes et à tous, les travailleurs et travailleuses du social, les directeurs/directrices... / Intervenir dans les école de service social. Faire tâche d'huile / Merci d'infuser cette démarche qui semble peut-être utopique à certains mais qui est pourtant fondamentale pour tous / J'ai été un peu frustrée dans l'animation du groupe auquel je me suis inscrite le 1er jour car les consignes des 3 tours n'ont pas été respectées : les interaction étaient vives. D'où mon questionnement sur la qualité d'écoute de certains travailleurs sociaux. Valeur indispensable pour mettre en œuvre, par la suite, l'application des droits culturels / Indiquer plus tôt les dates du séminaire formation / Envie de refaire des formations sur l'interculturalité / Pouvez-vous donner plus rapidement les dates des séminaires ? / Plus de café ; les interventions et animations sont bien menées.